CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction des Territoires et de l'Action Sociale 12638

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET : Soutien à l'association "SOS Femmes 13" pour la mise en sécurité de femmes victimes de violences et leurs enfants : hébergement et accompagnement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association SOS femmes 13 créée en 1976 et reconnue d'intérêt général dont le siège est situé 10 avenue du prado 13006 Marseille, est présidée par madame Josette Gonzales.

SOS femmes 13 œuvre à l'accompagnement psychologique, juridique, économique de femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Elle bénéficie d'un agrément centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sur Istres et dispense également des formations.

Son action vise à pallier le manque de réponse spécifique et spécialisée en matière d'hébergement des femmes victimes de violences sur le territoire des Bouches-du-Rhône, et de Marseille en particulier.

En 2016, le Conseil départemental a signé une convention tripartite avec «13 Habitat» et SOS femmes 13 pour mettre à disposition de l'association 20 appartements à mobiliser au sein du contingent de logements réservés au département dans le patrimoine de l'office public de l'habitat. Cette mise à disposition sera lissée sur 4 ans pour permettre de mobiliser les financements nécessaires à l'accompagnement psycho social des résidentes et de leurs enfants.

En 2017, «13 Habitat» a attribué à l'association 3 appartements : 1 T3 et 1 T4 situés aux docks libres, et 1 T3 situé dans le village urbain, dans le 3ème arrondissement de Marseille. 2 logements supplémentaires vont être octroyés début 2018.

Ces 5 logements permettent de désengorger le CHRS et d'augmenter ainsi la capacité d'hébergement. Il ne s'agit toutefois pas de baux glissants ; SOS femmes 13 est titulaire des baux.

L'intervention auprès des victimes se fait dans la perspective d'une sortie des violences et d'une autonomisation des femmes. SOS femmes 13 propose d'adapter son accompagnement en se centrant sur un accès au logement et un retour à l'emploi (même partiel).

Pour tenir compte des contraintes budgétaires, tout en ayant à cœur de proposer un accompagnement social de qualité, l'association a décidé d'adosser cet hébergement à leur accueil de jour départemental en vue de mutualiser les moyens et d'apporter une réponse de proximité soutenante et contenante.

A cet effet, un travailleur social est venu renforcer en avril 2017 le service hébergement composé également d'une psychologue pour enfants qui reçoit les enfants témoins des violences conjugales.

Afin que l'association SOS femmes 13 puisse continuer à développer l'accompagnement des femmes victimes de violences ainsi que leurs enfants, elle sollicite pour 2018, une aide financière de 68 000€ auprès du département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL